



## Compte-rendu de la CAPD du 30 juin 2011

### INEAT dans le département (cf déclaration intersyndicale)

L'IA nous explique qu'il ne peut prendre seul la décision de prononcer des INEAT puisque l'académie est en situation de surnombre et que tout poste excédentaire est financé par le budget du rectorat, dont les INEAT.

L'IA du 65 n'a aucun support budgétaire pour financer ces postes, il va d'ailleurs se trouver en difficulté à la rentrée. Le Recteur a pris en compte les difficultés exposées par les syndicats et le collectif des « Mutez-nous », et il a donc décidé de procéder à 30 INEAT pour l'académie.

Par ailleurs concernant l'épouse du nouveau proviseur de Bagnères, il s'agit d'une « coutume » qui aurait cours dans toutes les académies pour permettre aux proviseurs de travailler dans de meilleures conditions. Le Recteur a donc décidé de 5 INEAT supplémentaires à ce motif : il y a donc 5 nouveaux proviseurs dans l'académie dont les conjoints vont passer devant tous leurs collègues. **Inacceptable !!!**

L'IA a accepté de prononcer cet INEAT pour le 65, car dit-il « je n'ai pas les moyens de refuser un personnel supplémentaire étant donnée la situation du département ».

Il y aura donc 35 INEAT pour l'académie de Toulouse.

**Le SNUipp.FSU65 lui fait remarquer que quand on veut trouver l'argent on y arrive.**

### Concernant les INEAT intra-académique

il s'agit d'une proposition du Recteur pour tenter de régler des situations « à l'interne ». Le Recteur a pris la décision de réunir un groupe de travail sur ce sujet, mais tous les départements n'étant pas encore volontaires, nul ne sait s'il décidera d'autorité que tous les départements devront y participer ou si les seuls d'accord à ce jour procéderont à ces échanges.

**Le SNUipp.FSU65 pointe que cette solution est discriminatoire pour les collègues des départements hors académie, mais également pour ceux qui se trouveraient dans des départements de notre académie qui ne participeraient pas à ces échanges. En effet les collègues de l'académie qui pourraient entrer dans le 65 sont classés au-delà de la dixième place en terme de barème ...**

**Le SNUipp.FSU65 souligne également que cette situation découle directement de la procédure des Permutations Informatisées dont le logiciel de traitement a été modifié, et qui réduit de façon importante les possibilités de mutation. Les chaînes courtes (entre 2 départements) ne fonctionnent plus.**

**Le SNUipp.FSU65 dénonce le fait que nous nous engageons de plus en plus vers une gestion académique des personnels du 1er degré, alors qu'à ce jour elle est encore départementale dans les textes qui nous régissent...**

### Concernant les EXEAT

il ne les accordera que s'ils sont compensés par des INEAT et comme la plupart des collègues qui ont fait leur demande veulent intégrer le 64, il y a peu de chance qu'ils aboutissent.

### Questions diverses posées par le SNUipp.FSU65

#### Stages nouveaux directeurs

le SNUipp.FSU65 dénonce la diminution non règlementaire de la durée de ces stages

(1semaine + 1 semaine) alors que les textes prévoient (3semaines + 2 semaines)

L'IA répond qu'il n'a pas les moyens de faire plus.

Le SNUipp.FSU65 demande que les directeurs de Classe Unique puissent bénéficier de la même formation, leur responsabilité et leur travail étant les mêmes que leurs homologues des écoles à plusieurs classes, même si le nombre des élèves concernés est inférieur.

L'IA convient que c'est une remarque pertinente, et il va y réfléchir. Nous lui indiquons que les chargés d'écoles pourraient être dégagés de certaines heures d'animation pédagogiques, et de décharge supplémentaire au premier trimestre.

Il précise que tous les directeurs ont été et seront formés à l'application AFFELNET.

**On comprend où vont ses priorités, même s'il avance souvent son souci de prendre en compte l'aménagement du territoire.**

Mais il a une solution toute prête pour rompre l'isolement de ces directeurs : « la fusion d'écoles ». Il précise après coup que c'est de l'humour. **A voir ...**

### PE stagiaires

Le SNUipp.FSU65 demande à l'IA s'il a des informations sur la validation de ces jeunes collègues.

Il répond que non, la dernière commission se réunissant demain. Concernant les PE stagiaires convoqués par les commissions, il répond qu'il s'agit de la procédure prévue à l'article 5 des modalités de validation de l'année de stage.

Le SNUipp.FSU65 revient sur les conditions qui ont conduit l'IA à déplacer des enseignants sous la pression des Parents, y compris par voie de presse, et nous lui demandons de ne pas attendre ce genre de mobilisation pour trouver une solution à un problème donné. Le message qui est alors envoyé aux Parents, est qu'ils peuvent décider quels sont les enseignants qui prendront en charge leurs enfants. Il y a d'ores et déjà des velléités de la part de certains de faire pression sur les directeurs pour que leur enfant soit dans la classe d'untel ou ne soit pas dans la classe de tel autre.

### Ecoles du Pays de Trie

Le SNUipp.FSU65 demande à l'IA s'il va procéder à la modification des structures administratives des écoles concernées à la rentrée de septembre. Les enseignants du secteur n'ont eu aucune notification officielle de la part de ses services sur ce point.

Le SNUipp.FSU65 précise que les enseignants ont fait un travail remarquable pour aboutir à un projet de réorganisation pédagogique qui verra le jour à la rentrée, et que cette mise en place peut se faire sans modifier les postes concernés. Les enseignants ont prévu que les Conseils d'Ecoles soient communs ainsi que les conseils de maîtres. L'IA peut faire les modifications administratives dans le cadre de la carte scolaire 2012, c'est-à-dire en amont des opérations du mouvement, afin que chacun choisisse en connaissance de cause s'il reste ou non dans l'école dont il est titulaire, et qu'il puisse bénéficier des MCS afférentes.

Ces modalités seraient plus claires pour tout le monde et ne créeraient aucune suspicion entre collègues.

L'IA réplique par le chantage suivant : si vous vous opposez à cette réorganisation, je reste sur ma décision de carte scolaire : fermeture d'un poste à l'élémentaire de Trie.

Le SNUipp.FSU65 lui répond qu'il n'est pas correct de poser le problème en ces termes, puisqu'à aucun moment nous n'avons remis en question la nouvelle organisation pédagogique, ce qui est quand même le fond du travail effectué par nos collègues.

Le SGEN-CFDT demande sous quelle forme se fera cette organisation du point de vue administratif : fusion ou absorption ?

L'IA répond que le choix du politique se porte sur la 2ème solution, c'est à dire l'absorption.

**Pour le SNUipp.FSU65 c'est la pire des solutions puisqu'elle ne place pas les collègues en**

position équivalente : une école absorbe toutes les autres, et les directeurs victimes de fermeture ne peuvent accéder à la nouvelle direction qu'à la condition que le directeur de l'école qui reste ne postule pas pour y rester.

l'IA quitte la CAPD après le point sur les écoles du Pays de Trie.

#### Ville de Tarbes

Le SNUipp.FSU65 interroge le SG sur la position de l'EN sur le projet de la Ville et notamment sur la mise en place de « super directeurs ». Le SG segmente les questions : la volonté de la Ville d'avoir moins d'interlocuteurs, qui seraient des « correspondants ». Pour l'EN, ils étudient en partenariat avec M. Craspay (adjoint chargé de l'Education) la possibilité de procéder à des fusions d'écoles sur la ville, à plus ou moins longue échéance. Le SG indique à plusieurs reprises que la municipalité n'est pas pressée. Le SNUipp.FSU65 souligne les déséquilibres entre certaines zones et que de fait, des suppressions de postes sont à envisager. Nous demandons au SG combien ils envisagent d'en récupérer ainsi. Le SG répond que cela ne guide pas leur réflexion. [Là encore à voir ...](#)

#### situation de l'ASH

suite à la rencontre du 9 juin avec les personnels qui travaillent dans ce secteur, l'intersyndicale a déposé une demande d'audience auprès de l'IA. Il nous recevra le jeudi 7 juillet à 16h.

[Le SG voulant lever la séance, les 2 points sur la rentrée et sur les élections professionnelles ne sont pas abordés. Idem pour le point sur les AS et les CUI.](#)  
[Le SNUipp.FSU65 y reviendra lors de l'audience que l'IA a accordée à la FSU65 le lundi 4 juillet à 15.](#)

#### Journées de pré-rentrée

les écoles qui en feront la demande obtiendront un avis favorable, mais en aucun cas il ne saurait être question d'imposer ce fonctionnement à une école et donc aux collègues. Faire la demande par écrit.

#### Question posée par le SGEN-CFDT

#### calendrier pour l'année scolaire 2011/2012

le SG nous informe qu'il y avait 3 possibilités de pont : ascension, 1er mai et 8 mai.

Le choix s'est arrêté sur l'ascension et le 1er mai.

Le SNUipp.FSU65 déclare qu'il trouve dommageable de faire le choix d'une fête religieuse qui ne concerne pas tous les élèves ([ni les enseignants d'ailleurs](#)) alors qu'il y avait 2 fêtes civiles possibles. Si l'on rapproche cette décision des propos du président Sarkozy lors du discours de Latran (parallèle entre l'instit et le curé), la défense de la laïcité est un combat qui n'est pas partagé par tous ...

joëlle noguère

